Téléphone: 514 657-2333

Sans frais: 1 855 657-2333

Courriel: enregistrement@garantiegcr.com

4101, rue Molson, bureau 300 Montréal (Québec) H1Y 3L1

GarantieGCR.com

FORMULAIRE D'INSPECTION PRÉRÉCEPTION

BÂTIMENT NON DÉTENU EN COPROPRIÉTÉ OU BÂTIMENT DÉTENU EN COPROPRIÉTÉ DIVISE • PARTIE PRIVATIVE

ATTENTION

EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE ET CE, MÊME SI LE OU LES BÉNÉFICIAIRES SONT ACCOMPAGNÉS PAR UN PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT.

Quel que soit le type de bâtiment visé par la garantie, une inspection avant la réception est requise par le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.

L'inspection préréception doit être faite conjointement par le ou les bénéficiaires de la garantie et l'entrepreneur. Si le ou les bénéficiaires ne possèdent pas de bonnes connaissances en construction, ils peuvent choisir d'être accompagnés par la personne de leur choix pour l'inspection préréception.

L'inspection préréception se fait à partir de la présente liste d'éléments à vérifier, fournie par l'administrateur et dont le contenu est approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

À l'aide de cette liste, le ou les bénéficiaires et l'entrepreneur doivent faire le tour complet du bâtiment ou de la partie privative d'une copropriété afin de constater l'état des travaux. Il faut porter une attention particulière aux travaux supplémentaires qui ont été demandés. Il faut noter tous les éléments à parachever ou à corriger, par exemple une porte mal ajustée, une égratignure dans la baignoire ou dans la douche, un luminaire manquant, etc.

Si le ou les bénéficiaires et l'entrepreneur sont en désaccord à propos de la liste des travaux à parachever ou à corriger, ils doivent le mentionner dans la présente liste élaborée pour l'inspection.

De plus, le ou les bénéficiaires peuvent ajouter des éléments à la liste de travaux à corriger ou à parachever dans les trois (3) jours qui suivent la réception, à la condition qu'ils n'aient pas emménagé dans le bâtiment ou dans la partie privative de la copropriété.

Finalement, lors de cette inspection, le ou les bénéficiaires et l'entrepreneur conviennent d'un délai qui ne devrait pas dépasser six (6) mois à partir de l'inspection préréception pour la réalisation de ces travaux de parachèvement ou de correction.

1 de 4 (GCR-F130-04-2025)

DESCRIPTION DU BÂTIMENT TYPE DE BÂTIMENT : Bâtiment non détenu en copropriété divise Condo – Partie privative Code postal: Adresse : *Date de fin des travaux : _ Nº d'enregistrement : # ____ *Date à laquelle la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction ou de parachèvement peuvent être identifiés lors de la spection préférenties à venir le dete de fin de la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction ou de parachèvement peuvent être identifiés lors de la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction ou de parachèvement peuvent être identifiés lors de la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction ou de parachèvement peuvent être identifiés lors de la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction ou de parachèvement peuvent être identifiés lors de la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction ou de parachèvement peuvent être identifiés lors de la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction ou de parachèvement peuvent être identifiés lors de la construction du bâtiment a été terminée. Bien que des travaux mineurs de correction du bâtiment a été terminée. ANNÉE préréception à venir, la date de fin des travaux ne change pas. Celle-ci doit être égale ou avant la date de l'inspection préréception. **IDENTIFICATION** ENTREPRENEUR: Nom légal : _____ Titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec : # Nº Accréditation GCR BÉNÉFICIAIRE (S) 1 Nom: Courriel*: Nom:_____ Courriel*: Tél.: * En indiquant votre adresse courriel ci-dessus, vous consentez à ce que Garantie de construction résidentielle (GCR) vous communique l'information pertinente sur les protections dont vous bénéficiez; aucun courriel promotionnel ne vous sera envoyé. LISTE D'ÉLÉMENTS À INSPECTER - EXTÉRIEUR

NUMÉRO	ÉLÉMENT	VÉRIFIÉ	N/A	NOTES
1. Terrain	1.1 Niveau de sol aux abords du bâtiment (espace entre le parement et le sol), pentes descendantes qui éloignent l'eau du bâtiment			
2. Fondations	2.1 Murs de fondation : isolation, imperméabilisation, fissures			
	2.2 Crépis de béton			
	2.3 Robinet d'eau extérieur			
	2.4 Prises de courant extérieures			
	3.1 Membrane ou bardeaux			
3. Toiture	3.2 Bouches de ventilation ou grilles			
	3.3 Trappe ou porte d'accès à l'entretoit			
	3.4 Gouttières (s'il y a lieu) ou parapets			
	4.1 Maçonnerie : joints, chantepleures			
4. Parement extérieur	4.2 Déclin de vinyle, d'aluminium ou de bois : alignement des matériaux et joints			
	4.3 Revêtement, enduit acrylique ou stuc			
5. Portes,	5.1 Installation, fonctionnement, quincaillerie et finition			
fenêtres, lanterneaux,	5.2 Calfeutrage au périmètre			
portes de garage et autres ouvertures	5.3 Ferme-porte sur portes d'entrée ainsi que sur portes d'issue ou porte donnant dans le garage			
	5.4 Mécanisme d'ouverture de la porte de garage ou mécanisme d'inversion (sécurité)			
6. Accès au bâtiment et escaliers, terrasse ou balcons	6.1 Garde-corps			
	6.2 Pontage de bois, dalle de béton ou autre			
	6.3 Système électrique : éclairage et prises de courant			
	6.4 Système de plomberie : robinets d'eau			
7. Cheminée et conduits d'évacuation	7.1 Maçonnerie			
	7.2 Fonctionnement du clapet d'évacuation			
(0.00 5400 04 0005)				

LISTE D'ÉLÉMENTS À INSPECTER - INTÉRIEUR

NUMÉRO	ÉLÉMENT	VÉRIFIÉ	N/A	NOTES
1. Hall d'entrée	1.1 Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes			
	Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiseries			
	1.3 Portes d'accès : Ferme-porte, calfeutrage, quincaillerie, finition			
	1.4 Systèmes électriques : éclairage et système d'alarme			
	1.5 Système de ventilation et de chauffage			
2. Corridors	2.1 Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes			
	2.2 Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiseries			
	2.3 Systèmes électriques : éclairage			·
	2.4 Système de ventilation et de chauffage			
	3.1 Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes			
	3.2 Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiseries		V /	
3. Séjour, salle à manger	3.3 Portes : quincaillerie, finition			
et chambres	3.4 Systèmes électriques : éclairage et prise de courant			
	3.5 Système de ventilation et de chauffage			•
	3.6 Foyer : revêtement incombustible au pourtour du foyer (murs, plancher et tablette de foyer) mécanisme d'ouverture et de fermeture de la cheminée (dapet)	1		
4. Cuisine et WC	4.1 Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes			
	Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiseries			
	4.3 Portes quincaillerie, finition			
(Salle de bain et toilettes)	4.4 Systèmes électriques : éclairage et prises de courant			
	4.5 Système de plomberie : appareils de plomberie (lavabo, pain, douche avec joints d'étanchéité) et robinetterie en en bon état de fonctionnement			
	Système de ventilation et de chauffage : hotte de cuisine et ventilateur de WC (salle de bain et toilettes)			
	4.7 Ébénisterie (armoires, meubles intégrés et comptoirs : quincaillerie de finition (joints) et étanchéité			
5. Sous-sol ou autres espaces	5:1 Revêtement de sol : béton et drainage			
	5.2 Finition de plancher : carrelage (joints de mortier), recouvrement de sol souple (joints), recouvrement de bois ou moquette, avec plinthes			
	5.3 Reverement mural et plafonds : béton, gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiseries			
	5.4 Portes : quincaillerie, finition			
	5.5 Systèmes électriques : éclairage, prise de courant et panneau électrique			
	5.6 Système de plomberie : valve d'arrêt de l'alimentation de l'unité d'habitation, chauffe-eau et son drain			
	5.7 Système de ventilation et de chauffage : échangeur d'air			

	6.1 Revêtement de sol : béton et drainage					
	6.2 Revêtement mural et plafonds : gypse peint, béton, moulures et boiseries					
6. Garage	6.3 Portes d'accès : ferme-porte, étanchéité, quincaillerie, finition et mécanisme d'inversion					
o. Garage	6.4 Systèmes électriques : éclairage, prises de courant, détecteur de fumée et système d'alarme			_		
	6.5 Système de plomberie : robinet d'eau					
	6.6 Système de ventilation et de chauffage					
Notes:						
DÉCLARATI	ON DE RÉCEPTION DE L'UNITÉ					
bâtiment détenu en copropriété divise sont terminés, sous réserve des éléments à corriger ou de menus travaux à compléter identifiés sur la présente liste, et qu'il est en état de servir conformément à l'usage auquel il a été destiné. L'entrepreneur déclare avoir été présent lors de l'inspection préréception et avoir reçu copie de la liste des éléments à corriger ou à parachever contenue dans le présent document, le cas échéant. RÉCEPTION - SANS RÉSERVE 2 RÉCEPTION - AVEC RÉSERVE 3 Date convenue de fin des travaux à compléter : /						
	SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE		SI	GNATURE DU BÉNÉFICIAIRE		
2. L'acceptation ave	SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR de terrain est exclu de la garantie. c ou sans réserve par le bénéficiaire, ne concerne que les élément acent s'il y a des éléments à corriger ou à parachever.			RE:/		
La roananaahili	té d'enregistrer votre bâtiment revient à l'entreprene	ur accrédité	chez GCR	Sachez que vous pouvez néanmoins nous		

faire parvenir en tout temps une copie de vos documents afin de vous assurer que nous les ayons en notre possession et que votre bâtiment est bel et bien enregistré. Vous pouvez nous acheminer les documents par courriel à <u>enregistrement@garantiegcr.com</u>.